

Cette rubrique signale par un bref résumé les articles de presse qui évoquent la manière dont sont traités, « ici et ailleurs », des sujets en rapport avec les problématiques auxquelles Adequa propose réflexions et propositions dans le cadre de son objet. Adequa n'en fait pas de commentaire, laissant à chacun d'en tirer ses propres conclusions et interrogations

371 – UN CONSEIL POUR UNE « RÉVOLUTION » DES « VIEUX »

Le Conseil national autoproclamé de la vieillesse (CNaV) s'est créé en décembre 2021 et revendique actuellement une quarantaine de membres qui « rêvent de mettre « la vieillesse à la mode » et fourmillent d'idées parmi lesquelles des « vélib' à trois roues » pour pédaler sans risquer de tomber, des « casques audio au théâtre ou au cinéma » pour combler un début de surdité, etc.

Mais leur principale revendication est la création d'un Conseil national des personnes vieilles (CNPV), qui, sur le modèle du Conseil national consultatif des personnes handicapées (CNCPH), proposerait au gouvernement des mesures adaptées aux personnes âgées dans toutes les politiques publiques.

La metteuse en scène Ariane Mnouchkine qui en est membre, compte sur les propositions du CNaV « pour que les vieux ne soient plus séparés du reste de la société, puissent continuer à y être utiles, à demeurer partie prenante de l'humanité ». Une dizaine de groupes de travail planche sur des propositions sur la citoyenneté, la fracture numérique, l'habitat, la mobilité, etc.

Le Monde, 29 décembre 2021

Tags : Démocratie participative

370 – DES MAIRES IMPOSENT DES CRITÈRES DE QUALITÉ POUR LA CONSTRUCTION DE LOGEMENTS NEUFS

Pour le premier adjoint au maire de Nice, « les confinements à répétition ont mis en lumière l'inadéquation des logements récemment construits et les besoins de leurs occupants ». Le futur plan local d'urbanisme (PLU), s'inspirant du rapport de la mission ministérielle sur la qualité d'utilisation du logement, imposera donc à tous les logements neufs des superficies minimum (studio, 30m² ; 2 pièces, 45 m² ; 3 pièces, 65m², 4 pièces, 79m² ; 5 pièces, 96m²) et des aménagements intérieurs (cuisines séparables, chambres devant accueillir deux lits et rangements, coin bureau) et extérieur (« suffisamment grand, soit d'au moins 1,5m de large) ainsi que des espaces communs et des jardins à partager.

S'ajoute que l'immeuble doit être bien protégé du bruit et de la chaleur grâce à des paroi à forte inertie et des barrières végétales et qu'à partir du T3, l'appartement doit être multi-orienté.

A Montreuil, outre les cuisines fermées ou fermables, à partir du quatre pièces, s'impose une chambre avec salle de bains et espace bureau suffisamment spacieux pour être séparés

Le Monde, 28 décembre 2021

Tags : Urbanisme-Patrimoine\Architecture

369 – VAL D'EUROPE AGGLOMÉRATION RÊVE DE DEVENIR LA DÉFENSE DE L'EST PARISIEN

Val d'Europe veut peser autant que la Défense. Jusqu'à faire pencher la balance économique à l'est de l'Ile-de-France. C'est en tout cas l'ambition du président de Val d'Europe Agglomération et son premier vice-président. Ils ont créé avec Disney une marque de territoire commune : Val d'Europe Field of opportunities (Val d'Europe champs d'opportunités). Un département entier a été créé au sein de l'agglomération pour « l'attractivité » du Val d'Europe. L'objectif : attirer les entreprises et les acteurs économiques, qu'il s'agisse de PME ou de grands noms qui commencent à arriver avec l'installation de Deloitte, du Crédit Agricole, de Sanofi...

Chiffres à l'appui, le président de Val d'Europe Agglomération fait la démonstration : 420 000 m² de bureaux et de locaux d'activité occupés à 94 %, 6 300 entreprises (ayant au moins 1 employé) recensées et un taux annuel de création d'emploi de 3.9 %. « Nous avons 51 000 habitants et 44 000 emplois, 4 à 5 entreprises qui s'installent chaque semaine – Nous sommes d'autant plus attractifs au regard de la crise sanitaire. Avec le télétravail, la zone d'employabilité a changé. Une entreprise cherche le meilleur point de convergence. Avec le premier hub TGV français, 41 gares accessibles pour 10 € avec Ouigo, Val d'Europe dispose d'un atout considérable ».

« C'est comme à La Défense, l'art de vivre en plus » scande Philippe Descrouet, directeur de Real Estate Development (filiale d'immobilier d'Euro Disney). « On est dans la ville du quart d'heure », c'est-à-dire que vous pouvez tout trouver à un quart d'heure de chez vous ou de votre lieu de travail.

La Marne.fr, 24 décembre 2021

Tags : Développement territorial\Généralités, Politiques publiques

368 – POURQUOI ÇA COINCE SUR LA MUTUALISATION DES PYLÔNES DE TÉLÉPHONIE MOBILE

Les antennes et pylônes de téléphonie mobile n'ont pas bonne presse. Ni auprès des citoyens, ni auprès des élus, dont certains contestent l'installation de ces équipements. Leur nombre est pourtant appelé à croître encore, avec le déploiement de la 5 G.

Une voie existe cependant pour diminuer leur nombre et leur impact environnemental : la mutualisation, qui consiste à ce que les opérateurs partagent l'infrastructure pour installer leurs équipements respectifs. Mais, alors que les élus le réclament, les opérateurs semblent, jusque-là, assez peu enclins à ce partage.

Les élus disposent de peu de moyens pour imposer cette mutualisation : La loi visant à réduire l'empreinte environnementale du numérique du 15 novembre 2021 apporte un début d'évolution mais seulement dans les communes peu denses, et le code des postes et des communications électroniques, qui prévoit que l'opérateur doit, « dans la mesure du possible », partager les sites, soit une incitation à la mutualisation, mais pas d'obligation

La Gazette.fr, 23 décembre 2021

Tags : Développement territorial\Aménagements

367 – UNE ÉTUDE DE LA GENDARMERIE MET EN DOUTE L'EFFICACITÉ DE LA VIDÉOSURVEILLANCE

Une étude inédite menée en Isère à la demande du centre de recherche de la gendarmerie nationale conclut à un apport très marginal de la vidéosurveillance dans la résolution des enquêtes judiciaires mais aussi dans la dissuasion.

Sur le total des enquêtes, élucidées ou non, la vidéosurveillance a contribué pour un peu plus d'un pour cent mais pour plus de 7% en cas d'atteinte aux véhicules et près de 6% dans les affaires de violences. Pour les enquêtes élucidées, le taux de participation de la vidéoprotection monte à presque 6%.

Par ailleurs, la présence de caméras n'empêche pas les délinquants de passer à l'acte.

L'auteur du rapport conclut que la vidéoprotection peut se révéler un outil efficace d'aide à l'intervention, en cas d'agression physique notamment, mais à condition d'un bon état des équipements, d'une bonne utilisation par les opérateurs et d'une bonne coordination entre intervenants. « La vidéoprotection s'avère alors comme un bon outil, mais pas comme une solution de prévention situationnelle. »

L'article relève cependant que l'étude ne couvre que la zone Gendarmerie et suggère de l'appliquer en zone police, où la densité de population est plus importante et le nombre relatif de caméras de caméras généralement plus élevé, afin d'en comparer les résultats.

La Gazette.fr, 23 décembre 2021 ; Le Monde, 23 décembre 2021

Tags : Développement territorial\Sécurité

366 – LOGEMENTS NEUFS À BUSSY : RETARDS, MALFAÇONS, UNE CHARTE POUR PROTÉGER LES PROPRIÉTAIRES

À Bussy-Saint-Georges, l'écoquartier du Sycomore est en pleine construction. Mais plusieurs chantiers connaissent de nombreux problèmes. Les locataires se retournent vers la mairie ou vers l'aménageur pour faire entendre leurs réclamations qui réagissent.

Première action de la mairie : la mise en place un médiateur présent en continu à la mairie

Deuxième action : remettre dans le droit chemin les promoteurs qui ne jouent pas le jeu. Ceux qui ne l'ont pas joué sont d'ores et déjà hors course pour les futurs chantiers ».

Troisième action : pour tenter d'encadrer plus étroitement encore les contrats passés avec les promoteurs, création d'une « charte qualité logement » qui vise à contraindre et à contrôler davantage pour s'assurer de la bonne réalisation des projets et aura valeur contractuelle.

De la projection à la livraison, elle encadre les constructions de façon beaucoup plus précise : surfaces et hauteur sous plafond minimales, exposition et modularité des logements, performances énergétiques et surfaces imposées en pleine terre, la charte va dans le détail et de nombreux contrôles, qui n'avaient pas lieu auparavant, sont instaurés.

De l'obtention du permis au démarrage du chantier, à son déroulement, à chaque étape l'aménageur et/ou la mairie pourront bloquer les autorisations. Au moment de la livraison, le prototype devra être conforme aux promesses et aux plans.

Les contrôles renforcés s'accompagneront de sanctions le cas échéant. Un dépôt de garantie plus important (60 000 € minimum) et des pénalités pourront s'appliquer, même si le but n'est pas de mettre des pénalités mais d'anticiper les problèmes.

La Marne.fr, 21 décembre 2021

Tags : Urbanisme-Patrimoine\Généralités, Politiques publiques

365 – ET SI LA VILLE DENSE ÉTAIT TENDANCE ?

Fixées par la loi « climat et résilience », les perspectives de zéro artificialisation nette des sols visent à freiner l'étalement urbain. Conséquence : les villes de toutes tailles vont être amenées à se densifier. L'article cite les propos et orientations prises par des élus ou des professionnels, tous visant l'enjeu de rendre acceptable cette densification, régulièrement érigée en symbole du mal-être en ville, avec qualité et esthétisme comme leitmotiv

Comment densifier ?

Un premier moyen, « Dans une ville qui doit produire des logements, si l'on veut libérer de la pleine terre, des espaces naturels, des îlots de fraîcheur et tous ces lieux qui font la qualité de vie, (c'est) de la hauteur ».

Comment favoriser l'acceptabilité ?

Par la qualité, de l'habitat, par exemple en imposant des balcons ou des terrasses pour tous les logements, avec non pas des normes de dimensions, mais d'usage : qu'il soit possible d'y déjeuner, mais aussi en conciliant densité et intimité

Par l'esthétisme urbain, en poussant les opérateurs pour qu'ils travaillent les formes urbaines, avec des gestes architecturaux forts.

Par davantage de végétalisation et de nature dans les quartiers, pour répondre au défi du réchauffement climatique, mais aussi pour le bien-être des habitants. Nous avons besoin, en ville, d'un espace public végétalisé à proximité de là où l'on habite

Marc Barra, écologue à l'agence régionale de la biodiversité en Ile-de-France, avance quelques pistes pour orienter les acteurs de la ville, appelés, ces prochaines années, à densifier sans sacrifier des espaces de jardins ou de pleine terre : surélever des bâtiments, utiliser les logements vacants, faire de la déconstruction-reconstruction sur des espaces déjà artificialisés. Bref, refaire la ville sur elle-même, mais pas forcément en ponctionnant ses dents creuses, qui sont parfois des espaces végétalisés, au même titre que les friches urbaines, devenues, pour certaines, des espaces naturels. Selon des études, elles abritent même plus de biodiversité que les parcs et jardins entretenus !

De même, pour la renaturation et la désimperméabilisation, il faut exploiter les zones déjà imperméabilisées comme les espaces publics bétonnés, les parkings, les cours d'écoles, les trottoirs.

L'article donne également deux exemples d'acceptabilité, par les services offerts et par la participation citoyenne :

- « Il faut aussi reconnaître que la forte densité, comme le tissu haussmannien, est acceptable pour de très nombreux Français lorsqu'elle donne accès aux meilleures aménités urbaines : écoles, transports, équipements... » indique Hélène Peskine, en forme de clin d'œil.
- Une charte « construction et citoyenneté », signée en juillet avec les professionnels de l'aménagement urbain : promoteurs, bailleurs sociaux, architectes, notaires et entreprises du BTP, ainsi qu'avec un jury citoyen à Rennes métropole

La Gazette.fr, mercredi 14 décembre 2021

Tags : Urbanisme-Patrimoine\Généralités, Politiques publiques – Démocratie participative

364 – COLISACTIV' S'ÉTEND A TOUTES LES COLLECTIVITÉS LOCALES DE PLUS DE 150.000 HABITANTS

Avec l'accélération du e-commerce, la livraison de colis représente en zone dense 25% de la circulation et des émissions de gaz à effet de serre et 30% de la pollution de l'air. Le programme ColisActiv' promeut le développement de la cyclo-logistique, livraison/enlèvement par vélos-cargos.

Ville, Rail et Transports, décembre 2021

Tags : Mobilité-Voirie\Livraisons

363 – UNE RÉSIDENCE UNIQUE EN FRANCE MARQUE LE DÉBUT DE L'ANCRE DE LUNE

Un premier immeuble de trois étages pour 45 logements vient d'être construit dans ce qui sera l'écoquartier l'Ancre de Lune à Trilport. Sa particularité, c'est d'être construit en béton de chanvre, isolant naturel et écologique, dont le composant chanvre provient de l'usine Planète Chanvre, dans la commune d'Aulnoy, proche de 20km.

La Marne 15 décembre 2021

Tags : Urbanisme-Patrimoine\Architecture – Environnement\Agriculture

362 – DES PROJECTIONS CLIMATIQUES A L'ÉCHELLE COMMUNALE DISPONIBLES DÈS FIN 2022

Pour avertir des phénomènes dangereux, Météo-France informe aujourd'hui 24 heures à l'avance. A partir de 2022, l'organisme proposera la vigilance sur la totalité de la journée en cours et celle du lendemain. Un autre objectif est de diffuser une information plus ciblée sur les zones infra-départementales où le risque est présent. En 2022 cela commencera pour les phénomènes d'avalanches et de submersion marine, puis ce sera étendu progressivement avec le vent, la neige, le verglas...

Le dispositif d'avertissement des pluies intenses à l'échelle des communes est disponible depuis cette année 2021 pour l'ensemble du territoire. Les maires reçoivent une alerte sur leur téléphone portable sur le fait que des précipitations intenses ou très intenses commencent ou se déroulent sur leur commune. Il suffit qu'ils s'inscrivent, ce service est gratuit. Cet outils permettra dans un très court terme, une prévision à de ce qui va se passer dans l'heure.

Un service de projections climatiques, gratuit lui aussi, est prévu pour la fin 2022. Avec ce nouveau service, l'idée serait qu'un maire puisse recevoir un rapport identifiant les principaux risques sur son territoire et qu'il lui donne, en fonction des scénarios climatiques, une idée de l'évolution de leur intensité. Et ce, simplement en entrant son code postal.

Assistance aux collectivités

Un axe de notre nouveau contrat d'objectifs prévoit le développement de services pour l'adaptation au changement climatique, notamment pour les collectivités. Si les pluies deviennent plus intenses, il va falloir redimensionner les réseaux, par exemple. Nous pouvons apporter des informations de quantification. Nous avons aussi développé un outil de modélisation des îlots de chaleur urbains. Il s'agit d'aider les collectivités à évaluer l'impact de différentes stratégies pour abaisser la température.

La Gazette.fr, 14 décembre 2021

Tags : Développement territorial\Sécurité – Environnement\Généralités, Politiques publiques

361 – 10 IDÉES DE CADEAU EN "CIRCUIT COURT" PRÈS DE CHELLES

L'article présente plusieurs magasins qui proposent des produits achetés directement auprès du producteur, ou fabriqués dans la région.

Une particularité ressort avec une boutique qui vend une bière faite avec du houblon local, résultat d'un projet coopératif où des Chellois ont fait pousser du houblon dans leur jardin.

La Marne Actu.fr, 14 décembre 2021

Tags : Développement territorial\Economie – Environnement\Agriculture

360 – ÉOLIENNES : LES COMPÉTENCES DES COLLECTIVITÉS

Afin de parvenir aux objectifs nationaux, les collectivités territoriales ont un rôle à jouer dans le développement de l'éolien en France. Toutefois, concernant les parcs éoliens, les pouvoirs des collectivités locales restent, sauf exception, consultatifs.

Les évolutions législatives aboutissent à ce que pour les grands projets, c'est le Préfet qui instruit et dispose de pouvoirs dérogatoires. Sa seule obligation consiste à assurer la consultation obligatoire des collectivités locales, sans toutefois leur accorder un droit de veto. Des comités régionaux de l'énergie ont également été mis en place par la loi Climat et résilience afin, notamment, de tenir compte des protestations citoyennes. Coprésidés par l'État et les régions, ils associeront largement les collectivités locales et différentes parties prenantes pour définir des objectifs de développement des énergies renouvelables à l'échelle de chaque région.

Outre leurs interventions dans la procédure d'installations éoliennes, les collectivités locales peuvent également s'impliquer directement et financièrement dans des projets de proximité. Le montage juridique qui apparaît souvent le plus approprié pour le développement des projets de production énergétique locale est le recours à une société d'économie mixte.

La Gazette.fr, 13 décembre 2021

Tags : Energie-Climat\Energie – Développement territorial\Aménagement